

EXPOSÉ SUR LA SÉCURITÉ

[garde-corps]

L'utilisation des garde-corps est une façon pratique et courante de prévenir les chutes. Les garde-corps peuvent non seulement être utilisés sur les bords non protégés des planchers et des toits, mais également sur les coffrages, les échafaudages et d'autres surfaces de travail.

Les garde-corps peuvent facilement protéger les ouvertures dans les planchers et les toits plats. Ils doivent être installés aussi près du bord non protégé que possible et pouvoir supporter les charges qui peuvent leur être imposées.

Un garde-corps approprié devrait être muni :

- d'une lisse supérieure d'une hauteur de 900 mm à 1,07 m;
- d'une lisse intermédiaire;
- d'un butoir de pieds de 127 mm de hauteur avec un espace d'au plus 6 mm entre la base du butoir et le plancher.

Afin de maximiser la résistance aux forces latérales, la lisse supérieure d'un garde-corps en bois devrait être installée à plat et être capable de supporter une charge de 675 N en toute direction.

Un garde-corps doit être fait en bois, en tube métallique, en fer de construction ou en câble métallique. Des poteaux de soutien bien ancrés sont essentiels (pas plus de 8 pi de distance les uns des autres sur toute la longueur du garde-corps, à moins que le *Règlement général 91-191* ne le précise autrement). Servez-vous de crics d'étayage vertical, de poteaux à serre-joints, de poteaux à crampons de serrage ou encore de poteaux que l'on insère dans des manchons coulés directement dans le plancher-dalle.

On pourrait devoir enlever des garde-corps pour recevoir ou installer du matériel le long du plancher ou du toit. Lorsque c'est le cas, on doit délimiter le bord non protégé par une corde et y installer des panneaux d'avertissement. On ne devrait jamais le laisser sans protection. Les salariés à moins de 3 m du bord doivent utiliser un autre système de protection contre les chutes. On doit remettre le garde-corps en place avant de quitter les lieux.

Une personne compétente doit inspecter tous les garde-corps avant chaque quart de travail.

Les garde-corps offrent la meilleure protection aux salariés qui se trouvent près d'ouvertures dans le plancher et le toit. Toutefois, dans certains cas, ils ne sont pas pratiques. On peut alors utiliser des couvercles en planches, en contre-plaqué ou en tôles d'acier attachés solidement.

N'oubliez pas : Il y a toujours la possibilité qu'un autre salarié ramasse le contre-plaqué pour l'utiliser ailleurs. C'est pourquoi tout couvercle sur une ouverture devrait être clairement indiqué à l'aide de peinture de couleur vive et de panneaux d'avertissement.

NE PAS ENLEVER.

DANGER!

TROU DANS LE PLANCHER.

[Le formateur passe en revue les divers types de garde-corps utilisés sur le chantier de construction. Il demande aux membres de son équipe d'indiquer les autres endroits où il devrait y avoir des garde-corps.]

Au Nouveau-Brunswick, les dispositions régissant les garde-corps se trouvent dans le *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Feuille de présence

Secteur et division		
Endroit de la réunion		Nom / Titre de l'employé qui préside la réunion
Date (aaaa-mm-jj)	Heure	Quart de travail
Nombre d'employés dans l'équipe / le secteur		Nombre de personnes présentes

Autres questions de sécurité ou suggestions de la part des employés

Personnes présentes

Nom (en lettres moulées)	Signature
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	

Mesures de suivi / Remarques

Signature	Date
-----------	------